

**Répartition des contributions des employeurs pour la formation professionnelle  
et l'alternance reversées à France compétences au titre de l'année 2023**

<b>REPARTITION PRINCIPALE</b>			
<b>Objet</b>	<b>Institution / Organisme bénéficiaire</b>	<b>Taux de répartition</b>	<b>Montants prévisionnels correspondants 2023 (en €)</b>
Formation des demandeurs d'emploi	Etat		800 000 000 €
Projets de transition professionnelle	Transitions Pro (AT Pro)	5,20%	500 000 000 €
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	Opérateurs du CEP	1,04%	100 000 000 €
Aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés (PDC-50)	Opérateurs de compétences (OPCO)	5,72%	550 000 000 €
Compte personnel de formation (CPF)	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	16,66%	1 602 767 321 €
Alternance (fonds de fonctionnement et d'investissements CFA, CNFPT, aide au permis de conduire apprentis, financement des dépenses des actions de l'alternance et péréquation inter-branches)	OPCO, Régions, CNFPT, ASP	71,35%	6 855 147 858 €
Fonctionnement et investissements	France compétences		23 084 821 €
Intérêts sur concours bancaires	France compétences		56 000 000 €
<b>TOTAL REPARTITION PRINCIPALE</b>		<b>100%</b>	<b>10 487 000 000 €</b>

<b>SOUS-REPARTITION ALTERNANCE</b>			
<b>Objet</b>	<b>Institution / Organisme bénéficiaire</b>	<b>Taux de répartition</b>	<b>Montants prévisionnels correspondants 2023 (en €)</b>
Fonds de fonctionnement CFA	Régions		138 000 200 €
Fonds d'investissements CFA	Régions		180 097 500 €
CNFPT	CNFPT		15 000 000 €
-			
Aide au permis de conduire apprentis	ASP	0,41%	40 000 000 €
Péréquation inter-branches	OPCO	26,90%	2 882 050 158 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	OPCO	72,69%	3 600 000 000 €
<b>TOTAL SOUS-REPARTITION ALTERNANCE</b>		<b>100%</b>	<b>6 855 147 858 €</b>

Source : délibération du conseil d'administration de France compétences n° 2022-11-399 du 24 novembre 2022